

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 18 juin 2014 à 14 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 3 juin 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Ambroise MAZA, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général



Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général en charge de la culture
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Etaient absents excusés :

Monsieur Pascal ANTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

Délibération n° D-2014-15 (18/06/2014)

OBJET : Annulation de poursuites de paiement d'une cotisation 2008/2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Un titre a été émis le 12 décembre 2008 concernant le paiement des droits d'inscription pour l'année scolaire 2008/2009 d'un montant de 317 euros à l'encontre de Madame Isabelle FERNANDEZ-WINKLER.

Les différentes poursuites engagées par la Paierie départementale se sont avérées infructueuses.

En conséquence, il est nécessaire d'admettre ce titre en non-valeur.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'admettre** le titre n° 97 émis en 2008, d'un montant de 371 euros, relatif au droit d'inscription de l'élève Sophie WINKLER, en non-valeur et d'émettre un mandat d'un montant identique au compte 6541 ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

